

FICHE DE DONNEES SECURITE



1 IDENTIFICATION du PRODUIT et de la SOCIETE

Nom du produit : **URSA GEO**

Type d'utilisation : isolation thermique - acoustique

Fournisseur / fabricant : **URSA Benelux B.V.B.A.** tél. : (056)73.84.84
Industriepark fax : (056)73.84.44
Pitantiestraat 127
8792 DESSELGEM-WAREGEM

2 COMPOSITION / INFORMATION sur les COMPOSANTS

Substance ⁽¹⁾	numéro C.A.S. ⁽²⁾	teneur % en poids	classification et étiquetage (directive 67/548/CEE) ⁽⁵⁾	valeur limite d'exposition VLE VME
Fibres de verre	65997-17-3	93 %	Xi ; R ; 38 ⁽³⁾	1,0 fibres/ml ⁽⁴⁾
Terpolymer phénol – urée - formaldéhyde polycondensé		5 – 8 %	non réglementé	

Constituants

SiO ₂ (silicate)	57 - 70			
Al ₂ O ₃	0 - 5			
oxyde de fer	< 0,5			
B ₂ O ₃	0 - 12			
Alcalino-oxides	12 - 18			
Alcalino-terreux	8 - 15			

⁽¹⁾ : selon définition de l'article R231-51 du code du travail - ⁽²⁾ : C.A.S. : Chemical Abstract Service

⁽³⁾ : directive 97/69/CE du 5 décembre 1997, publiée au J.O. des Communautés européennes du 13 décembre 1997

⁽⁴⁾ : Circulaire DRT n° 95/4 du 12 janvier 1995 modifiant et complétant la circulaire du 19 juillet 1982 modifiée relative aux valeurs limites admises pour les concentrations de certaines substances dangereuses dans l'atmosphère des lieux de travail (non parue au J.O.)

Constituants contribuant au danger : néant

3 IDENTIFICATION des DANGERS

Principaux dangers	: Les fibres contenues dans ce produit ont une faible biopersistance Fibre non classée : demi-vie après injection intrachéale inférieure à 40 jours. Aucun effet chronique dans des conditions normales d'utilisation Irritation mécanique temporaire de la peau.
Risques spécifiques	: non concerné

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Informations en fonction des différentes voies d'exposition :

Inhalation	: Amener le sujet à l'air libre, rincer la gorge et faire moucher pour évacuer la poussière
Contact avec la peau	: Laver doucement avec de l'eau chaude et du savon. En cas d'allergie, consulter un médecin
Contact avec les yeux	: Rincer abondamment à l'eau claire pendant au moins 1/4 heure et consulter éventuellement un médecin
Ingestion	: Sans objet

5 MESURES de LUTTE contre L'INCENDIE

Moyens d'extinction	: eau, eau pulvérisée, mousse, CO2 extincteur à sec
----------------------------	-----------------------------------------------------

6 MESURES à PRENDRE en cas de DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: en cas de présence de beaucoup de poussières, utiliser les mêmes équipements de protection individuelle que ceux mentionnés au paragraphe 8
Précautions pour la protection de l'environnement	: non concerné
Méthodes de nettoyage	: aspiration

7 MANIPULATION et STOCKAGE

Manipulation

mesures techniques	: pas de mesures particulières
précautions	: non concerné
conseil d'utilisation	: non concerné

Stockage

mesures techniques	: pas de mesures particulières
conditions de stockage recommandées	: à l'abri des intempéries
matières incompatibles	: aucune
matériaux d'emballage	: livré emballé

8 CONTROLE de l'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : pour les découpes, utiliser de préférence le couteau à la scie

Equipements de protection individuelle

- **protection respiratoire** : le port d'un masque de type P1 est recommandé en cas de pose dans un espace confiné ou lors d'une opération pouvant donner lieu à l'émission de toute sorte de poussières

- **protection des mains** : gants

- **protection des yeux** : lunettes de protection

- **protection de la peau et du corps autre que les mains** : vêtements amples à manches fermées

Mesures d'hygiène : après un contact prolongé, se laver les mains à l'eau et au savon

9 PROPRIETES PHYSIQUES et CHIMIQUES

Etat physique : solide

Forme : laine minérale de texture homogène

Diamètre nominal approximatif des fibres : 3 à 5 μm

Diamètre moyen géométrique pondéré par la longueur moins 2 écarts-types : < 6 μm

Orientation des fibres : aléatoire

Couleur : gris vert

Odeur : non concerné

pH : non applicable

Température de dévitrification : environ 800 °C

Point éclair : non concerné

Caractéristiques d'explosivité : non concerné

Masse volumique apparente : 10 – 100 kg/m^3

Solubilité dans l'eau : nulle

10 STABILITE et REACTIVITE

Stabilité : stabilité des caractéristiques initiales jusqu'à 250 °C

Réactions dangereuses : non concerné

Produits de décomposition dangereux : non concerné

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : non concerné

Toxicité chronique : aucun effet chronique dans des conditions normales d'utilisation
Fibre non classée : La demi-vie mesurée par injection intrachéale est inférieure à 40 jours.
(résultats obtenus avec un test conforme au protocole européen, adopté par les experts européens).

Effets locaux inhalation : risque de picotement de la gorge et des muqueuses nasales

contact avec la peau : risque de démangeaison passagère ou de rougeur dues à une irritation mécanique. Ces effets disparaissent au bout de quelques jours. Exceptionnellement risque d'allergie. N'est pas irritant pour la peau selon la méthode B4 de la directive européenne 67/548/CEE

contact avec les yeux : risque de picotement passager ou d'inflammation

ingestion : risque d'irritation des voies aérodigestives supérieures

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucun risque sur l'environnement pour le matériau posé

Matériau recyclable

13 CONSIDERATION RELATIVES à L'ELIMINATION des DECHETS

Déchets des résidus : appliquer les règles en vigueur pour l'évacuation et l'élimination des déchets. Les déchets de ces produits font partie de la liste verte des déchets (GE 020 - directive européenne n° 259/93 modifiée par la décision n° 96/660)

Emballage souillé : appliquer les règles en vigueur pour l'évacuation et l'élimination des Emballages

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales :

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La directive 97/69/CE, adaptant pour la 23ème fois au progrès technique la directive 67/548/CEE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, définit des critères permettant d'exonérer les fibres des laines minérales de verre, de roche et de laitier du classement cancérigène (catégorie 3) si elles répondent à au moins un des quatre critères de biopersistance pratiques sur l'animal.

Ces tests sont réalisés en exposant les animaux à de très fortes doses, par exemple à des concentrations près de 100 fois supérieures à celles mesurées habituellement aux postes de travail lors de la production ou lors de la pose des produits. Les protocoles décrivant ces tests ont été adoptés par les experts européens.

16 AUTRES INFORMATIONS

La laine de verre et la laine de roche ne présentent absolument aucun danger pour la santé. Depuis 1977, conformément à la Directive européenne 97/69/CE, toute laine minérale vendue en Europe est exonérée de la classification 'cancérigène'. Les centaines d'études scientifiques qui ont été réalisées (entre autres une étude épidémiologique en environnement professionnel auprès de plus de 45.000 personnes) confirment ces constatations.

Sur la base de plus de 100 publications scientifiques, le Centre international de recherche sur le cancer (rattaché à l'Organisation mondiale de la Santé) a classé la laine de verre et la laine de roche en groupe 3, soit une position plus favorable que celle du café, et de même catégorie que celle du thé !